

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 03-03/2025

Date de convocation : 3 janvier 2025

Date d'affichage : 3 janvier 2025

Objet : Approbation du projet du SDED pour le renforcement du réseau BT (100% SDED) à partir du poste Village St Michel – Dossier n° 263190029AER

L'an deux mil vingt-cinq et le sept janvier à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Virginie TARDY - Sébastien CARMET - Carole MOTTUEL - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD - Frédéric BERNE - Séverine CAPOGNA - Anne-Lise CALABRIN

Absents, excusés : Annabelle MORILLAS

Procurations : Annabelle MORILLAS à Séverine CAPOGNA

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le SDED Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification

Raccordement du réseau BT à partir du poste VILLAGE ST MICHEL

Dépense prévisionnelle HT

185 578,06 €

Dont frais de gestion : 8 837,05 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le SDED

185 578,06 €

Participation communale

Néant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet établi par le SDED, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.

APPROUVE le plan de financement ci-dessus détaillé

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision et notamment à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 8 janvier 2025

Le Maire

Pierre COLOMB